

Ris-Orangis, le 4 juillet 2020

Nouvelles mesures prises pour le déconfinement

Evolution des mesures prises le 11 mai 2020.

A compter du **10 juillet 2020**, les droits d'accès sont modifiés comme suit :

- Le nombre de membres évolue. **15 personnes maximum**, inscrites au club à ce jour, seront acceptées sur le site aussi bien en semaine que le week-end.
- Un responsable de session, défini par avance, est toujours en charge de l'accueil et du passage des consignes aux pilotes.

Il est toujours primordial de respecter les consignes affichées dans toute l'enceinte pour le bien-être et la santé de chacun. Tout manquement pourra entraîner une exclusion temporaire du site.

Afin de gérer au mieux les contraintes momentanées, il est impératif de s'inscrire en procédant de la même façon que pour les courses :

Site MRTE – Inscription en ligne

La procédure reste la même que pour l'inscription aux courses habituelles, sans paiement en fin :

- Dans le menu déroulant, choisir une date pour laquelle le pilote s'engage à venir. La non présence pénalisera l'adhérent pour les sessions ultérieures en le relayant en fin de tableau. Aucune inscription par courrier ou par téléphone.
- 48 heures avant la date de votre entraînement, les 15 noms des pilotes ayant accès au site seront listés. Est inclus le responsable avec les horaires d'ouverture et de fermeture.
- Le 1^{er} critère de sélection est le nombre de roulage effectué depuis le 11 mai.
- Le 2^{ème} critère est l'ordre d'inscription (N° en 1^{ère} colonne de gauche du tableau des inscrits).
- Dans le cas d'inscription multiples, un même week-end, un pilote participant à la session du samedi ne pourra être prioritaire pour la session du dimanche.

Lors de la présence sur le site, se référer aux recommandations du responsable et de l'affichage, n'utiliser que les places ouvertes dans les stands (matérialisées par un carré) ainsi que les positions définies sur le podium. Il est mis à disposition : 1 distributeur de Gel hydro-alcoolique tous les 4 pilotes, plusieurs pulvérisateurs pour la désinfection.

Afin de répondre aux directives sanitaires, un registre des personnes présentes sur site sera tenu par le responsable :

Nom – date – heure d'arrivée – heure de départ.

L'adhérent s'engage, à ne pas entrer sur le site s'il a constaté des signes avant-coureurs du COVID 19 (température élevée, maux de tête, toux ...). Si toutefois après sa venue au club, son état de santé laisse à penser qu'il est contaminé, il doit impérativement prévenir le bureau.

Dans la mesure du possible, n'utiliser que les containers pour d'éventuels déchets.

Il sera demandé d'apporter son aide en fin de session pour la désinfection de l'espace utilisé.

Dans ce contexte contraignant et difficile, chacun doit faire au mieux pour faciliter la pratique de notre loisir. Toute idée d'amélioration est la bienvenue, n'hésitez pas à contacter le bureau (mrte@mrte.fr)

Nous comptons sur votre esprit sportif pour respecter ces consignes. Cordialement.

Le bureau